

REGLEMENT DU RAID MULTISPORTS 2024



Le règlement du Raid Trek Tours Endurance pourra être complété par le briefing d'avant course. "Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment de se présenter pour le départ de l'épreuve".

ARTICLE 1 : Cette manifestation sportive intitulée Golden Trail est organisée par l'association TREK TOURS ENDURANCE - 14 rue de la Picherie 37390 Saint Roch, association à but non lucratif, déclarée à la Préfecture de Tours.

ARTICLE 2 : Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de GAN qui leur garantit une couverture au titre des risques "Service d'ordre" et responsabilité civile d'organisation.

L'association organisatrice TREK TOURS ENDURANCE décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999). Les personnes qui participent au Golden Trail courent sous leur propre responsabilité.

Il est dans l'intérêt du coureur de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

ARTICLE 3 : Les tracés des épreuves sont soumis à une autorisation communale et préfectorale.

ARTICLE 4 : Les concurrents doivent respecter le code de la route et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de routes ou de chemins ruraux ouverts à la circulation.

ARTICLE 5 : Les concurrents doivent respecter la nature et la propreté des lieux. Le non-respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, parc VTT, arrivée etc. : entraînera la mise hors course de l'équipe.

ARTICLE 6 : Le raid TTE comporte 3 parcours, parcours sportif 50 kms, parcours découverte 25 kms et un parcours famille de 12 kms.

ARTICLE 7 : Pour le raid sportif 50 kms et raid découverte 25 kms les équipes sont composé de 2 concurrents. Pour le raid famille chaque équipe est composé de 2, 3 ou 4 concurrents.

ARTICLE 8 :

- Pour le parcours sportif 50 kms, l'âge minimum est de 18 ans.
- Pour le parcours découverte 25 kms, l'âge minimum est de 16 ans (le jour de l'épreuve) et faire équipe avec un adulte. Tout concurrent âgé de moins de 18 ans devra fournir une autorisation parentale.
- Pour le parcours famille la limite d'âge est de 10 ans et faire équipe avec un adulte. Durant l'intégralité du raid les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte responsable de l'équipe.

ARTICLE 9 : Un certificat médical de moins d'un an (à la date de fin de l'épreuve) ou copie de licence sportive en cours est obligatoire. Le certificat médical devra comporter soit la mention de la « pratique des sports d'endurance de nature en compétition », soit « sports en compétition », soit « course à pied en compétition et VTT en compétition ». Les licences suivantes seront acceptées par l'organisation : licence Raid MultiSports ou de Triathlon (FFTRI). Les certificats mono disciplines ne seront pas acceptés. Tout équipier n'ayant pas de licence ou de certificat médical ne sera pas autorisé à prendre le départ.

ARTICLE 10 : En cas de forfait aucun remboursement ne sera effectué à moins de 4 semaines du raid.

ARTICLE 11 : Des épreuves pourront être écourtées ou supprimées pour des raisons de sécurité.

REGLEMENT DU RAID MULTISPORTS 2024



ARTICLE 12 : Le port du casque cycliste est obligatoire pour le VTT, Run & Bike et parcours aventure (casque homologué CE EN 1078). Les VTT embarquant une assistance électrique ne sont pas autorisés. Les vélos types "gravel" sans assistance électrique sont acceptés au même titre qu'un VTT.

ARTICLE 13 : Nombre d'équipes limité à 110.

ARTICLE 14 : Le parcours comprend des contrôles de passages (CP) obligatoires passés en équipe, des balises à poinçonner, certaines sections seront franchies suivant des portes horaires.

ARTICLE 15 : Chaque balise non poinçonnée impliquera une pénalité de temps.

ARTICLE 16 : Le parcours à suivre sera indiqué par un fléchage ou une carte IGN en couleur, Road Book, Road Book Allemand, carte IOF...

ARTICLE 17 : Seule l'organisation se réserve le droit d'arbitrer les litiges éventuels.

ARTICLE 18 : Le Raid Trek Tours Endurance est non-stop et en autonomie complète, seul des points d'eau seront sur le parcours.

ARTICLE 19 : Merci de respecter la nature et de ne pas jeter vos déchets n'importe où.

ARTICLE 20 : Ci-dessous la liste de matériel obligatoire pour tous les parcours:

- Un système d'hydratation : 1.0 litre minimum
- Alimentation suffisante pour la journée.
- Couverture de survie
- 1 casque norme CE pour chaque concurrent
- Gobelet éco pour chaque concurrent
- Boussole, crayon
- Compteur VTT ou montre GPS, porte carte VTT (recommandé)
- Nécessaire de réparation du VTT
- 1 téléphone portable minimum par équipe avec le numéro de l'organisation
- Couverts, verre, assiette pour le repas d'arrivée uniquement pour le raid sportif et raid découverte.